

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation : L'an deux mille vingt-six le sept avril à 18h30
1^{er} avril 2026 : Le Conseil Municipal de Pont l'Evêque, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle communale en séance publique ordinaire sous la présidence de Jérémy Roseau, Maire

Date de la séance
7 avril 2026

Etaient présents : Sandrine Boire, Thierry L'huillier, Claire Jolivet-Servant, Eric Huet, Sabrina Clermont, François Magne, Murielle Knoll Gombert, Christian Asse, Béatrice Gautier, Laurent Weinreich, Nesrine Langin, Pierre Carrel, Catherine Letellier, Jean-Michel Eude, Véronique Gicquel-Auzannet, Corentin Riou, Marinette Lebon, Guillaume Legrand, Anne Fablet Renaut, Quentin Blanchard, Maxime Soubien-Cliquet, Delphine Besson, Arthur Carpentier, Mathilde Bertho, Marine Dubois, François Jamrot.

En exercice : 29
Présents : 27
Pouvoir : 2

Excusés : Edith Aubert, Cyril Manson

Votants : 29

Pouvoirs :
Edith Aubert a donné pouvoir à Marinette Lebon
Cyril Manson a donné pouvoir à Nesrine Langin

Corentin Riou est désigné secrétaire de séance.

DEL2026_04_23

COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE

La Ville de Pont l'Evêque adhère au CNAS depuis le 1er janvier 2018.

Le Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales (CNAS), association loi1901 à but non lucratif, créée le 28 juillet 1967, dont le siège est situé Immeuble Galaxie, 10 bis parc Ariane 1, CS 30406, 78284 Guyancourt Cedex,

Cet organisme national a pour objet l'amélioration des conditions de vie des personnels de la fonction publique territoriale et de leurs familles et pour ce faire, il propose à ses bénéficiaires un très large éventail de prestations (aides, secours, prêts sociaux, vacances, loisirs, culture, chèques-réduction... : voir liste exhaustive fixée dans le règlement « les prestations modalités pratiques) qu'il fait évoluer chaque année afin de répondre à leurs besoins et à leurs attentes,

Il est stipulé dans la convention qu'un délégué local élu doit être désigné au conseil municipal.

LE CONSEIL Municipal

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DÉSIGNE** Madame Véronique GICQUEL-AUZANNET pour représenter la Ville au sein du CNAS lors de l'assemblée générale annuelle

Fait et délibéré en séance, les même jour, mois en an.

Le Secrétaire de séance,



Corentin RIOU

Le Maire



Jeremy ROSEAU

